

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DRUYES LES BELLES FONTAINES

Séance du 2 février 2018

L'An Deux Mil Dix-Huit, le 2 février, à 20 h 15

Régulièrement convoqué, le conseil municipal de la commune de Druyes-les-Belles-Fontaines s'est réuni sous la présidence de Jean-Michel Rigault, maire.

Les conseillers municipaux présents sont : Jean-Bernard Guibert, 1^{er} adjoint au maire, Daniel Patureau, 3^{ème} adjoint au maire, Michel Adam, Baptiste Gauthier, Nicolas Dupré, Guillaume Van de Cappelle, Jean-Jacques Nerdenne, Arnaud Bigé, Danielle Gerville-Reache

Absente excusée : Mélanie Garcia avec pouvoir à Nicolas Dupré

Présente : Evelyne Capocci, secrétaire de mairie

Secrétaire de séance : Jean-Michel Rigault

En ouverture de séance, le maire demande la possibilité d'ajouter cinq points à l'ordre du jour :

- SDIS
- GEMAPI
- Assurances communales
- Bail de chasse
- Cités de caractères

Le conseil municipal accepte l'ajout de ces points.

I – Lecture du compte rendu de la séance du 5 janvier 2018 :

Le compte rendu est accepté et les conseillers le signent.

II – Point financier :

La situation de la trésorerie au 2 février n'appelle pas de commentaires particuliers.

Le détail des dépenses et recettes prévues pour le mois de février est fourni aux conseillers présents : les charges prévisionnelles s'élèvent à 13 000 € et les recettes prévisionnelles à 23 050 €, soit une trésorerie prévisionnelle fin février s'élevant à + 24 308 € tenant compte de la trésorerie au 02 février d'un montant de 14 258 €.

III – RIFSEEP :

Le maire informe le conseil qu'il a reçu des observations de la préfecture concernant la non mise en place du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) en 2017. Le conseil en prend acte et le mettra en place dès mars 2018 après avis du Centre de Gestion de l'Yonne et validation des services de la préfecture.

IV- Règlementation sur les données personnelles :

Le maire informe le conseil de l'obligation de protéger les données personnelles à compter du 25 mai 2018. Pour ce faire, il faut nommer un délégué qui sera chargé :

- d'informer et de conseiller la structure concernée
- de contrôler le respect du règlement et du droit national en matière de protection des données

- de conseiller l'organisme sur la réalisation d'une analyse d'impact relative à la protection des données et d'en vérifier l'exécution

- de coopérer avec l'autorité de contrôle

Une société s'est proposée pour assumer cette fonction pour un coût d'environ 500 € H.T. mensuel.

Jean-Jacques Nerdenne propose d'étudier le dossier avant que le conseil ne prenne une décision.

Ce dossier sera revu lors du prochain conseil.

V – Label Station Verte

Le maire sollicite le conseil pour candidater au label « Station Verte », 1^{er} écolabel de France. Il rappelle les avantages pour une commune comme la nôtre à vocation touristique d'obtenir ce label

reconnu au niveau national et internationale par les touristes. L'adhésion annuelle s'élevait en 2017 à 832 €. Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représenté candidate pour obtenir le label station verte. Le maire est chargé de signer tous documents relatifs à cette affaire.

VII - ONF

Daniel Patureau rend compte d'une réunion qui a eu lieu avec les garants et l'agent ONF pour les travaux à réaliser dans la forêt de Druyes. Une vente d'hêtres devrait avoir lieu en juin sur la parcelle 31. L'ONF ne semble pas d'accord pour vendre des chênes qui ne sont pas prévus au plan d'aménagement forestier en cours. Un devis a été établi pour la fourniture de plaques d'indication des parcelles d'un montant de 599 €. Le conseil ne souhaite pas pour le moment l'installation de ces plaques au vu du devis.

VI - Sécurité routière

Suite à la réunion organisée à la mairie le 22 janvier avec les services de l'ATR, la DDT, la préfecture, la gendarmerie, les membres du collectif contre l'insécurité routière et des conseillers municipaux, le maire rend compte des démarches qu'il a effectuées.

Il a envoyé un courrier dès le lendemain à l'ATR demandant

- 1/ la possibilité de mettre en place un « itinéraire conseillé » à destination de la circulation des poids-lourds depuis les communes d'Entrains sur Nohain et de Courson les Carrières en direction de Druyes.
- 2/ d'organiser un sens unique de circulation des camions sur notre territoire afin d'en limiter le nombre.

Ces dispositifs devront être autorisés par les communes limitrophes.

Il a également sollicité les services de la préfecture pour obtenir un rendez-vous auprès de la directrice du cabinet du préfet pour être autorisé à prendre un arrêté interdisant les poids-lourds sur la commune.

Dans un autre registre, il informe le conseil de travaux de réfection de canalisation d'eau rue Gambetta. Ces travaux nécessitent la fermeture de cette rue pendant huit semaines à compter du 7 février. De ce fait, la rue du Bon Dieu Jaune est à nouveau à double sens, le temps des travaux uniquement pour les VL. Une déviation spécifique pour les PL sera mise en place depuis Courson et Etais.

VII - Guinguette

Le maire informe le conseil que la personne de Pousseaux retire sa candidature pour la gérance de la guinguette.

Deux autres personnes (un couple) très intéressées ont été reçues par le maire et deux membres de la commission. Des éléments complémentaires seront demandés. Une réponse sera donnée pour le prochain conseil.

Le maire fait part d'une autre offre. Un rendez-vous sera pris rapidement avec les membres de la commission.

VIII - Demandes de subventions

Le maire présente au conseil municipal les demandes des subventions pour l'ADIL, Jeunesse au Plein Air et Radio Flotteurs.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représenté refuse de participer à l'ADIL et Jeunesse au Plein Air, mais accorde une subvention de 150 € à Radio Flotteurs. Cette participation sera portée au compte 6182.

IX - S. D. I. S.

Les membres de la commission Pompiers : Messieurs Patureau, Guibert, Nerdenne et le maire sont sollicités pour acter le départ du CPI de Druyes de Monsieur Dupré Benoît en date du 11 avril 2015. A l'unanimité des membres le départ de Monsieur Dupré Benoît est accepté. Le maire est chargé d'établir l'arrêté correspondant.

X – GEMAPI

Jean-Bernard Guibert rend compte de la réunion de l'ex-Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin du Beuvron pour l'instauration de la taxe GEMAPI et de la nomination de délégués communaux au sein du nouveau syndicat.

Le maire présente le courrier du président de la communauté des communes de Puisaye-Forterre qui interpelle les parlementaires sur ce sujet.

La municipalité de Druyes n'a pas lieu de prendre position, ce syndicat doit prendre contact avec la communauté des communes.

XI – Assurances communales

Le maire a rencontré un organisme spécialisé dans la sécurité des locaux avec un système de vidéo surveillance. D'autres organismes seront contactés pour obtenir des résultats identiques à moindre coût. Pour la partie Agence Postale Communale, la Poste sera sollicitée pour avoir une aide.

XII – Bail de chasse

Le bail de chasse arrive à expiration au 31 mars 2018. Le bailleur actuel sera sollicité pour connaître sa position pour un renouvellement éventuel et à quelles conditions. Ce sujet sera abordé lors du prochain conseil.

XIII – Cités de Caractère

Le maire informe le conseil que la cotisation pour l'année 2018 à l'association des Cités de Caractère de Bourgogne Franche-Comté sera de 1,80 € par habitant. Le conseil valide cette cotisation qui sera mandatée au compte 6182.

XIV – Affaires diverses

- a) Le maire a assisté ce jour à une manifestation du collectif « Coordination de la Promotion et de Défense de la Santé dans Haut Nivernais et le Sud de l'Yonne » pour défendre les urgences de l'hôpital de Clamecy. Une autre manifestation aura lieu 23 février à Clamecy suite à la venue de l'ARS, il souhaite que l'ensemble de la population soit informée pour qu'il y ait une mobilisation très importante.
- b) Une boule située sur le parking place Jean Bertin a été très endommagée par un camion roumain. Le maire a déposé plainte à la gendarmerie de Coulanges la Vineuse.
- c) ENEDIS a informé la commune qu'il y aurait survol de la commune par des hélicoptères du 16 janvier au 15 février pour diagnostiquer des réseaux électriques de commune. Il est demandé d'informer les habitants car ces survols auront lieu à très basse altitude.
- d) L'Agence Régionale de Santé tient à informer les habitants que suite aux mauvaises conditions climatiques, le taux de chlore a été augmenté dans les réseaux d'eau.
- e) Le maire tient à rappeler que la taxe de séjour est due par l'ensemble des loueurs de gîtes, maisons d'hôtes, hôtellerie. Cette taxe est au réel. Un carnet à souches leur sera fourni. Cette taxe, si minime semble-t-elle, sert à financer des projets de promotion et de développement.
- f) Le maire fait part au conseil qu'un propriétaire rue Gambetta souhaite donner sa maison à la commune. Les voisins proches ont été approchés, ils refusent de reprendre cette maison. Etant donné les gros travaux de démolition qui devraient être envisagés, le conseil refuse cette donation.
- g) En raison du vote du budget avant le 31 mars, une commission finances est prévue le 16 mars à 18 h 30 et le conseil le 30 mars. Celui du 2 mars reste inchangé.

Prochain conseil le 2 mars à 20 h 15